



©M. Franquin

# Groupe thématique agriculture, forêt, loisirs

Mercredi 3 avril 2024

[chambres-agriculture.fr](http://chambres-agriculture.fr)



# Déroulé de la matinée

---

- Point sur la gouvernance du PNMH 4 et du groupe thématique
  
- Tour de table
  
- Présentation détaillée des actions pilotées par le groupe
  - Action 14 Agriculture élevage – CDA France, Forum des Marais Atlantiques, Scopela
  - Action 15 PAC et zones humides– MTECT
  - Action 16 Drainage agricole – OFB
  
- Déjeuner

# Tour de table

*Nom-Prénom-Fonction-Structure*



©Thierry Houyel

# Point sur la gouvernance du PNMH 4 et du groupe thématique

Ghislaine FERRERE – MTECT/DEB

# Gouvernance

## Gouvernance du PNMH 4

Pilote: DEB-EARM

Comité national de la biodiversité  
Commission spécialisée « Stratégies »

Pilote: DEB-ET

- Impulse les grandes orientations
- S'assure de la déclinaison du PNMH4
- S'assure de la complémentarité des travaux menés



- Réalisent un bilan annuel des actions
- Font remonter les difficultés et propositions d'évolutions
- Partagent les problématiques territoriales

GTh Planification territoriale  
CEREMA/ANEB

GTh CESP  
OFB/Ramsar France

GTh Outre-Mer  
CF UICN-PR ZHT

**Les groupes thématiques sont des comités techniques spécialisés. Ils...**

- Etablissent leur feuille de route (priorités)
- Coordonnent les actions et les acteurs
- Aident à l'élaboration des fiches actions
- Proposent des réunions transversales si besoin
- Définissent leur composition et leur organisation

GTh Agriculture, Forêt et Loisirs  
co-présidence CDA France et FMA  
Animation CDAF

GTh Connaissance  
CEN Occitanie/OEC – PRLM

GTh Int-RAMSAR  
RFrance/DEB

# Gouvernance

---

## « COPIL » - ex-GNMH = Commission Stratégies du CNB :

- Liens / complémentarité avec travaux SNB et autres stratégies nationales (SNAP, EEE, ...)
  - Instance de concertation nationale pour toutes questions relatives à la prise en compte des MH dans les politiques publiques
  - Pertinence des objectifs et de l'organisation des travaux
  - Avancement des actions
- Composition : CS Stratégie élargie à qqs acteurs MH « pivots »
  - Calendrier : 1 réunion annuelle max : aut 2024 / aut-fin 2025 / fin 2026

# Gouvernance – Les 6 groupes thématiques

---

- **GTh Agriculture, Forêt, Loisirs**

*Animation CDAF et co-présidence CDAF/FMA*

- **GTh CESP**

*Animation OFB/Ramsar France*

- **GTh Connaissance**

*Animation PR Lagunes méditerranéennes (CEN Occitanie-OEC)*

- **GTh Outre-Mer**

*Animation Pôle relais ZH tropicales (Comité français UICN)*

- **GTh Planification territoriale**

*Animation CEREMA/ANEB*

- **GTh International-Ramsar**

*Animation DEB/Ramsar France*

# ➤ Gouvernance – Les 6 groupes thématiques

## Animation des groupes thématiques

- Définition d'une feuille de route (travail de priorisation des actions)
  - « Définition » des actions et de leurs modalités de mise en œuvre
  - Suivi de la mise en œuvre des actions, et de leur bonne coordination
  - Veille et suivi large des travaux dans leur thématique
  - Force de proposition pour améliorer l'efficacité du plan
  - Organisation (nb/format des réunions, sous-groupes?), et composition
- **Composition** : acteurs essentiels nat + qqs rég, nombre limité + « invités »
  - **Animation par acteurs MH** : réunions, liens avec pilotes d'action, suivi
  - **Pilotes d'action** : responsable de l'action, fiche action, membres du GTh
  - **Calendrier** : 1 ou 2 réunions annuelles plénières + sous-groupes le cas échéant
  - *Comment gérer la transversalité = Réunions conjointes voire séminaire à venir sur des sujets « phares »*



# Gouvernance – Répartition des actions entre GTh

## AXE I – AGIR

### I-1 Protéger (6 actions)

- SNAP
- Acquisitions
- Réseau sites Ramsar
- Plans nationaux d'actions espèces
- Réglementation (GT juridique)
- Outils financiers et fonciers

### I-2 Restaurer et gérer (4)

- Restaurations MH / Restauration cours d'eau pour MH
- Préconisations de gestion
- Circulation piscicole et marais

## AXE II – MOBILISER

### II-1 Approches stratégiques (2)

- Planification territoriale / GEMAPI

### II-2 Enjeu national-international (1)

- Cadre UE et international

### II-3 Mobiliser les acteurs (10)

- Agriculture (3)
- Pisciculture
- Forêts – sylviculture
- Tourisme – sports
- Label bas carbone
- Stratégie CESP
- Manifestations nationales

## AXE III – CONNAÎTRE

### III-1 Connaissance (3)

- Cartographie nationale
- Inventaires locaux
- Plateforme d'information géographique (RPDZH)

### III-2 Savoirs (2)

- Pôle de compétences
- Besoins opérationnels/Innovation

### III.3 Mieux évaluer l'état (3)

- ONB et observatoires locaux
- Suivi évolution état (MHéO)
- Evaluation services rendus

9

# Gouvernance – Organisation

---

- **Tous les GTh sont + ou - constitués** : il manque qqs réponses, en cours de calage avec les animateurs de GTh
- **Moyens distanciel** : composition des GTh moins limitée
- **Réunions des GTh avant mi-2024** : 1ère réunion pour faire un point des actions, la feuille de route (priorités), organisation (composition, sous-groupes, fréquence des réunions...)
- **Définition des actions** (et donc rédaction des fiches action) encore en cours avec les pilotes mais nécessite l'appui des GTh → objectif pour finalisation des fiches après les GTh mi-2024
  - *actions nouvelles = gestion MH, étangs piscicoles, forêt ...*
- **Pages « PNMH » du CDR MH OFB** : travaux des GTh, fiches actions...



# Gouvernance – Calendrier des réunions des GTh

---

- 9/11 = GTh Connaissance : revue des actions, suites = préparation du colloque Science et gestion (juin)
- 22/01 = « COPIL » GTh OM + Rv ateliers 20-21/05 à La Réunion
- 12/03 = GTh CESP (Stratégie)
- 3/04 = GTh Agri-Forêt-Loisirs : recrutement spécifique CDAF + articulation avec FMA
- Mai-juin à fixer = GTh Planification (en attente proposition CEREMA/ANEB)
- Mai-juin à fixer = GTh Int-Ramsar (CP Ramsar + point sur réseau Ramsar)
- Automne 2024 = présentation en COPIL national « Bilan mi-parcours »



©Thierry Houyel

# Présentation détaillée des actions pilotées par le groupe

# ACTION 14

Mobiliser les acteurs agricoles et soutenir les pratiques valorisant les prairies humides par la création d'un réseau national sur la question du maintien de l'élevage

[chambres-agriculture.fr](http://chambres-agriculture.fr)



# ▲ Pilotage de l'action 14

- Co-Pilotes :



- Une action divisée en sous-actions :

- 14.a : Réseau élevage en milieux humides (Mélanie Bordier - FMA)
- 14.b : Outiller les acteurs et diffuser l'information (Silène Levoir Levillain - CDA France)
- 14.c : Pâturage et gestion du risque parasitaire (Philippe Mestelan - Scopela)

## ▲ Sous- action 14a – Réseau national élevage en milieux humides

- Création d'une **plateforme numérique** :
  - Cartographie interactive
  - Répertoire des acteurs et actions/projets
  - Centre de ressources
  - Espace collaboratif
  - Forum de discussion
- **Rencontre annuelle** des acteurs :
  - Lancement du réseau\* : 19/11/2024
  - *Séminaire en 2025 ?*
  - Colloque Pastoralisme – 2026

- Amélioration et bancarisation des **connaissances techniques et scientifiques**
- Appui technique et suivi des **démarches territoriales**
- **Communication et valorisation des pratiques d'élevage** en milieux humides

15

### Contacts FMA

Mélanie Bordier - mbordier@forum-marais-atl.com

Lucas Degos – ldegos@forum-marais-atl.com

*\*Format et localisation à préciser en fonction de la réponse à l'AAP  
CASDAR Démultiplication*



# Sous- action 14a – Réseau national élevage : calendrier 2024

Sous-actions	2024											
	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
<b>Coordination et animation</b>												
Lancement du réseau national											19	
Comité de pilotage												
Développement de la plateforme numérique (prestataire/FMA)												
Alimentation de la plateforme (carto acteurs, répertoire actions, centre de ressources, actualités, etc.)												
Appui technique/suivi démarches territoriales												
<b>Communication et sensibilisation</b>												
Stratégie de communication et charte graphique												
Publication d'articles de valorisation du réseau												
Participation à divers évènements en France pour présenter les actions du réseau												

16



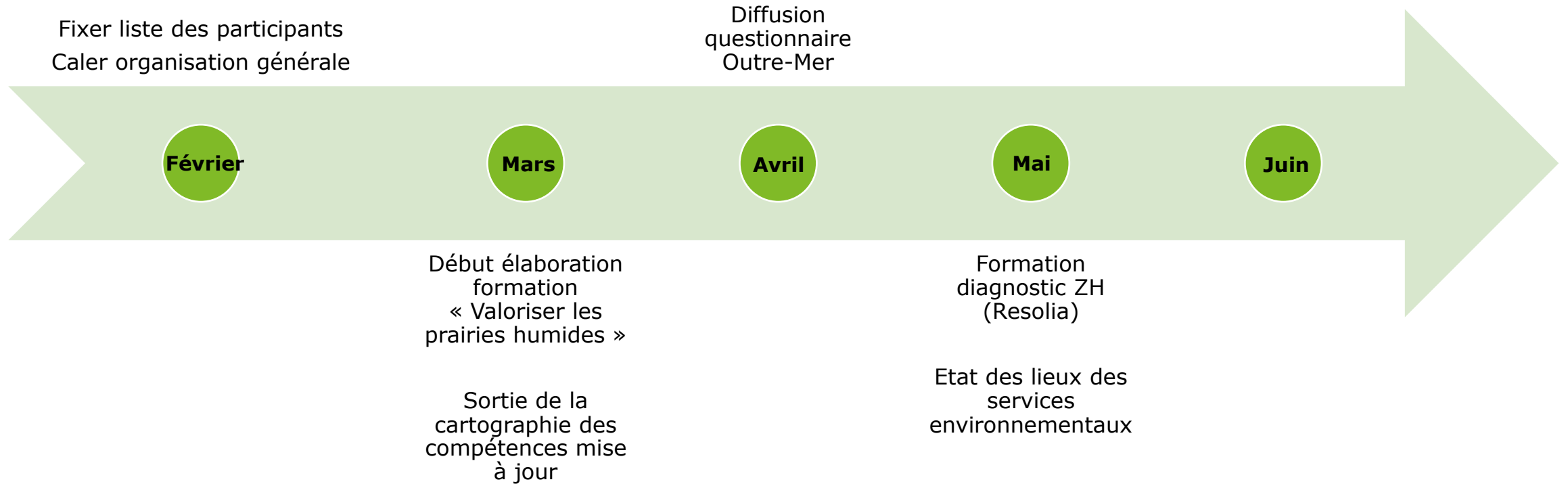


## Sous- action 14b – Outiller les acteurs agricoles pour la préservation des milieux humides

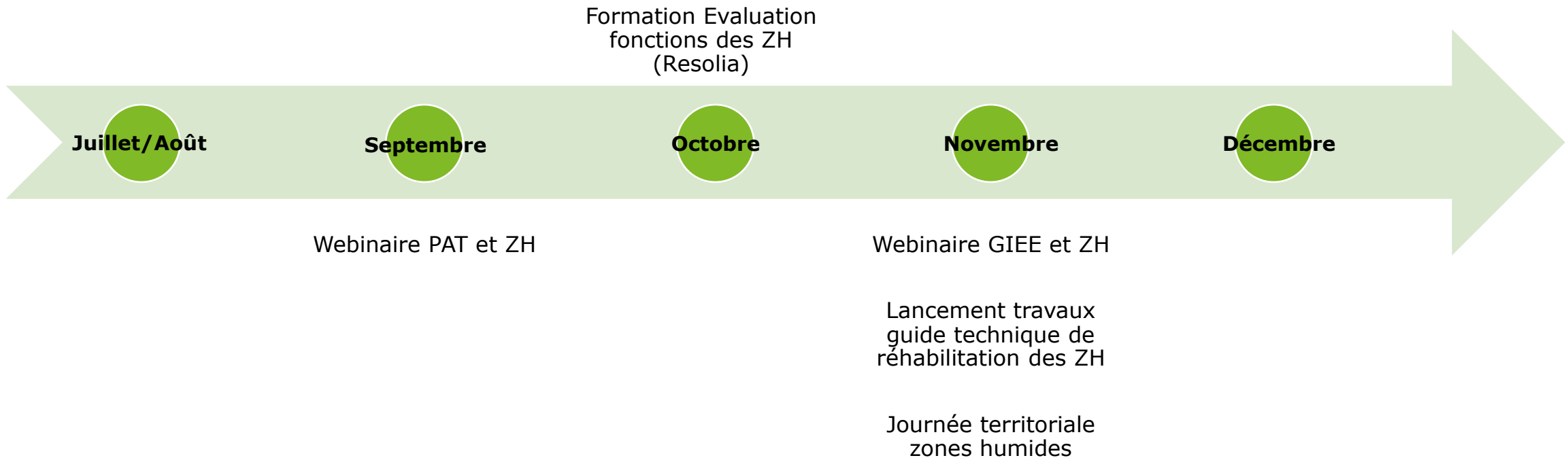
---

- Organisation d'une **journée territoriale zones humides**
- **Formations** Resolia
  - Maintien des formations existantes
  - Création d'une formation « Valoriser les prairies humides dans un système agricole » (*en cours*)
- Cartographie des **compétences pédologiques et botaniques** du réseau
- **Guide** des techniques de réhabilitation, réimplantation de prairies humides
- Etat des lieux des **services environnementaux rendus par l'agriculture** en milieux humides
- Animation de **webinaires**
  - Comment un PAT peut-il participer à la protection des milieux humides
  - Comment un GIEE peut aider à la protection des zones humides
- Identification des **travaux et actions des chambres d'agriculture en Outre-Mer** sur les milieux humides

## ➤ Sous- action 14b – Calendrier de mise en place (Semestre 1)



## ➤ Sous- action 14b – Calendrier de mise en place (Semestre 2)



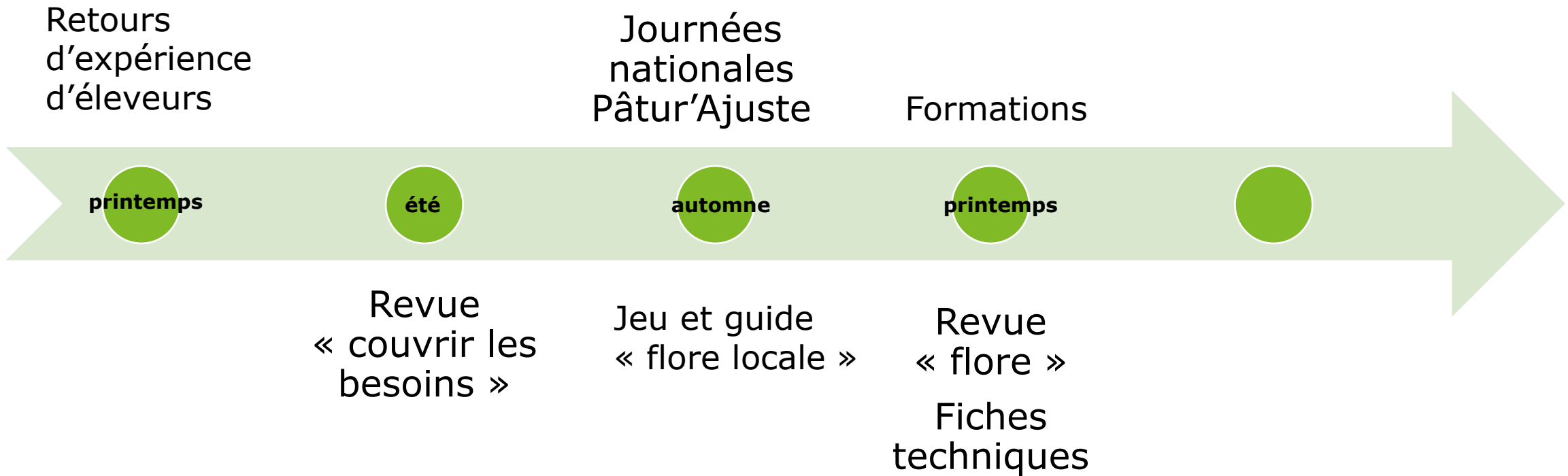
## ➤ **Sous- action 14c – Pâturage et gestion du risque parasitaire**

---

- Élargir et rendre actionnable dans les fermes la diversité des solutions de maîtrise de l'infestation parasitaire sur des pâturages à flore diversifiée ;
- Capitalisation dans le réseau Pâtur'Ajuste pour « **donner de la valeur par l'usage à chacune de ses parcelles** » :
  - Protocole d'enquête et d'observation sur une ferme;
  - Retours d'expériences d'éleveur;
  - Connaissances génériques :
    - ✓ « Gestion du risque parasitaire »
    - ✓ « Couvrir les besoins au pâturage »
    - ✓ « Caractériser la végétation »
- Articuler les **recommandations des vétérinaires et des agronomes** (parfois contradictoires)
- Accompagnement technique et suivi des **pratiques des éleveurs dans les territoires**
- **Echanges, formations** des éleveurs, des techniciens et des vétérinaires

## ➤ Sous- action 14c – Calendrier de mise en place

---



# ACTION 15

Définir les bonnes conditions agricoles et environnementales sur les zones humides dans le cadre de la PAC

*Sébastien ABRIC – Adjoint à la cheffe de service MTECT/DEB/Bureau Milieux aquatiques*

*Catherine CONIL – Cheffe de bureau MTECT/CGDD*

*Lucile ROUSSEL – Chargée de mission agroécologie MTECT/CGDD*

[chambres-agriculture.fr](http://chambres-agriculture.fr)



# **Ordre du jour**

---

I. Présentation de l'expérimentation des PSE

II. Les PSE dans le PNMH et quelques exemples sur des zones humides

III. Perspectives 2024 et 2025

# ➤ Présentation de l'expérimentation des PSE

PLAN  
BIODIVERSITÉ



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

LES  
AGENCES  
DE L'EAU

Mesure 24 annoncée par le Ministre de l'écologie le 4 juillet 2018 : **mettre en place des PSE destinés aux agriculteurs, pour valoriser des pratiques favorables à l'environnement.**

Travail conjoint MTECT  
(CGDD-DEB) et Agences  
de l'eau entre juillet 2018 et  
février 2019



150M€ puis avec la  
dernière notification  
170 M€ sur la  
période 2019-2022.



Notification auprès de la Commission européenne d'une aide d'Etat aux agriculteurs spécifique, mobilisable par les Agences de l'eau, le 29 juillet 2019. Décision de la Commission européenne du 19 février 2020, acceptant la notification.



# Les principes de rémunération



- selon **des indicateurs choisis et calibrés au niveau territorial**, en fonction des enjeux du territoire, suivant deux thématiques :



gestion des structures paysagères



gestion des systèmes de production



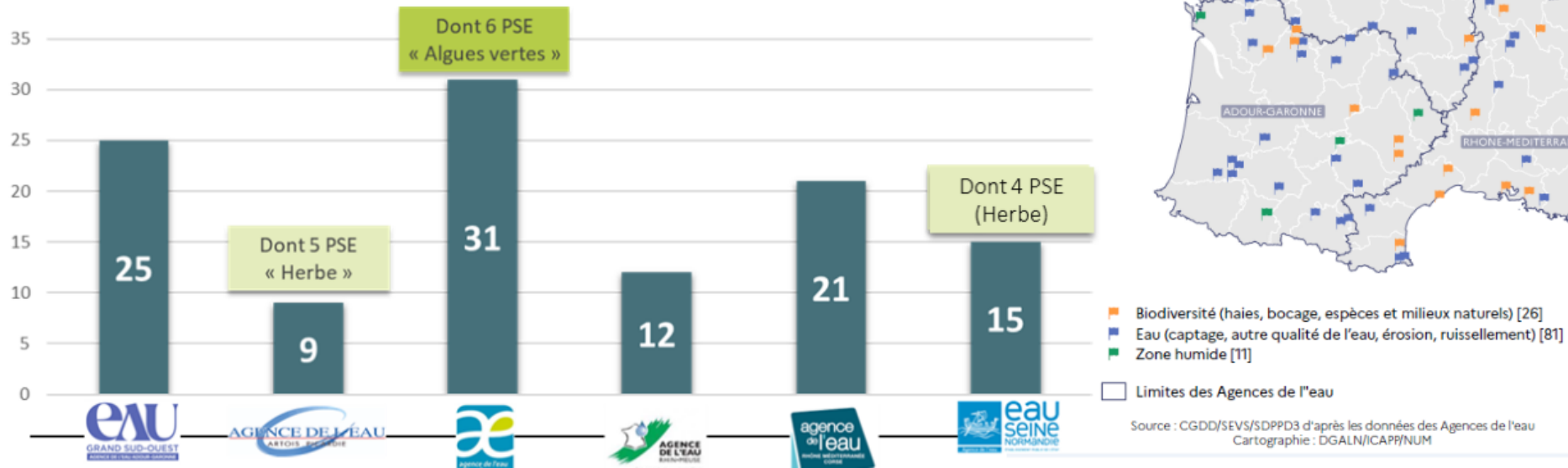
- sur **l'entièreté de la SAU** de l'exploitation, encadrée par des valeurs plafonds notifiées à la Commission européenne



- Une possibilité de rémunérer le **maintien de l'existant** (haies, prairies, ...) et/ou **l'évolution de l'exploitation** (réduction de l'IFT, création de haies, ...) - (valeurs plafonds différentes pour « entretien/maintien » et « création/transition »)

# Au niveau national

119 projets répartis sur toute la France  
début 2024  
> 3 000 exploitations engagées



# **Ordre du jour**

---

I. Présentation de l'expérimentation des PSE

**II. Les PSE dans le PNMH et quelques exemples sur des zones humides**

III. Perspectives 2024 et 2025

27

## ➤ Sous-partie de l'action 15

---

### **15 Définir les bonnes conditions agricoles et environnementales sur les zones humides dans le cadre de la PAC**

Dans l'objectif de favoriser le maintien du carbone dans le sol fixé dans sa proposition de règlement de la PAC, la Commission européenne demande la création d'une BCAE « protection appropriée des zones humides et tourbières ». Le MAA et le MTE définiront les conditions adaptées à la protection particulière des zones humides dans le cadre des activités agricoles.

Par ailleurs, le déploiement de paiement pour services environnementaux favorables à la préservation des zones humides sera poursuivi et fera l'objet d'un Retex.

# Focus sur les Milieux Humides

Quelques projets déployés en ayant comme enjeu principal la préservation des milieux humides (10) ou sur des zones humides centrés sur des enjeux biodiversité

PNR Forêt  
d'Orient

PSE Dombes

PSE « Bouchures »  
Brenne

PSE Scarpe-Escaut  
+ PSE Herbe

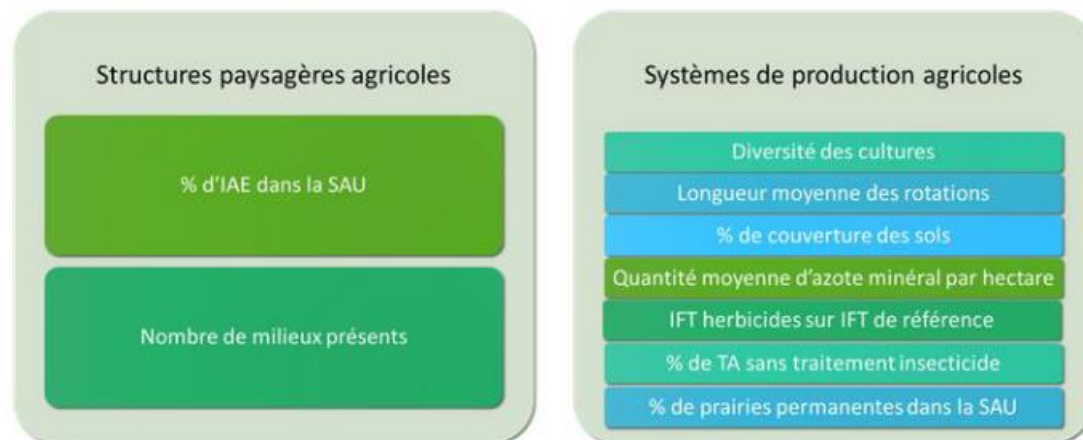
# Exemples

## PSE Dombes

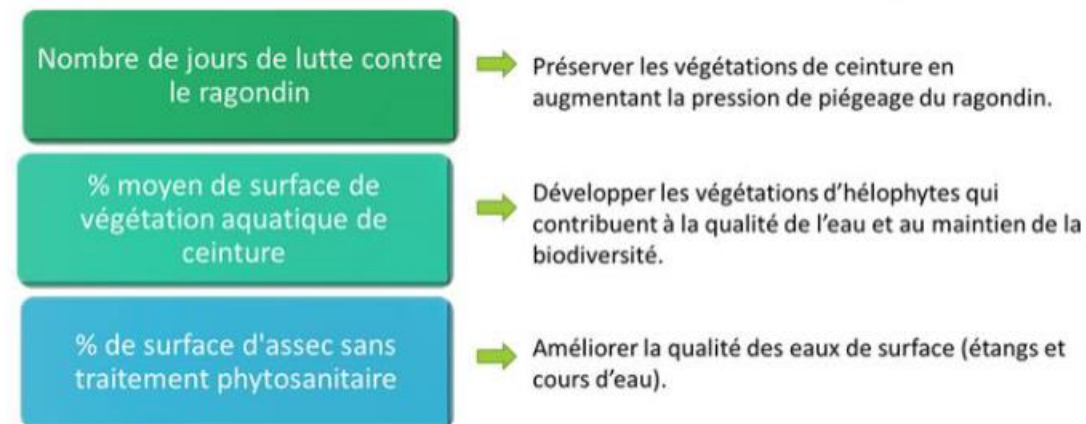
### Portage de la Communauté de Communes de la Dombes

### Subvention par Agence de l'Eau RMC

#### Mesures visant à valoriser les services environnementaux rendus par les exploitations agricoles



#### Indicateurs de services environnementaux rendus par la pisciculture



# Exemples

PSE  
« Bouchures »

Portage par le PNR de la BRENNE  
Subvention par Agence de l'Eau LB

Le but d'un PSE « Haie » est de rémunérer les agriculteurs qui s'engagent à gérer durablement les haies de leur exploitation agricole.

**Engagement dans le Label Haie (28 exploitations agricoles)**



# Exemples

## PSE Scarpe Escaut

Portage par le PNR Scarpe Escaut  
Subvention par Agence de l'Eau AP

### 6 indicateurs :

- Densité de haies, de lisières de bois et de voies d'eau ;
- Hétérogénéité culturelle ;
- Fauche tardive ;
- Pourcentage de prairies pâturées ;
- Quantité moyenne d'azote minéral par hectare sur la SAU ;
- IFT moyen.

## PSE PNR Forêt d'Orient

Portage par le PNR Forêt d'Orient  
Subvention par Agence de l'Eau SN

### 4 indicateurs :

- SAU en prairies permanentes humides
- % de SAU en prairies permanentes non traitées
- % de SAU en prairies permanentes avec diversité floristique
- la quantité moyenne d'azote minéral épandue sur l'ensemble des surfaces de l'exploitation



# **Ordre du jour**

---

I. Présentation de l'expérimentation des PSE

II. Les PSE dans le PNMH et quelques exemples sur des zones humides

**III. Perspectives 2024 et 2025**

# ➤ Evaluation des PSE

En 2023 une évaluation des PSE a été menée afin d'évaluer sa mise en œuvre, sa pertinence et la cohérence du dispositif avec les dispositifs existants



Faire connaître le dispositif et le faire évoluer

# Plan Eau

2  
mesures  
PSE

Mesure 27, dotée de 30M€/an jusqu'en 2027, prolongation de l'expérimentation des Paiements pour Services Environnementaux

Mesure 20, dotée de 50M€/an relative à la préservation des zones humides

- 20 La préservation des zones humides sera renforcée avec 50 M€/an supplémentaires de paiements pour services écosystémiques et le Conservatoire du littoral consolidera sa stratégie d'acquisition foncière.  
Dès 2024

# ACTION 16

Accompagner les acteurs pour réduire les impacts du drainage agricole sur les milieux humides

*Pierre CAESSTEKER – Chargé de mission milieux humide à l'Office Français de la Biodiversité*

[chambres-agriculture.fr](http://chambres-agriculture.fr)



# BD Drainage – OFB-BRGM-AREAS

## CONTEXTE :

Un enjeu de **CONNAISSANCE** des réseaux de drainage pour :

- la préservation de la qualité et la quantité de la ressource en eau
- pour l'adaptation changement climatique - sécheresses et inondations.



- **Les enquêtes décennales de l'AGRESTE jusqu'en 2010**

→ tendance d'évolution de la SAU drainée au fil du temps

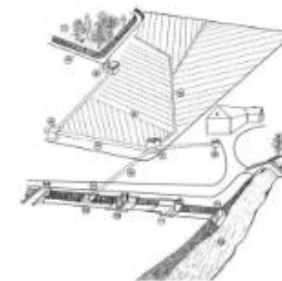
→ la dernière enquête AGRESTE de 2020 ne traite plus du sujet drainage.



- **Le rapport IRSTEA, commandé en 2015 par le Ministère en charge de l'agriculture :**

→ met en lumière des écarts importants entre les surfaces déclarées lors des enquêtes décennales de l'AGRESTE et les surfaces réellement drainées sur le terrain.

**L'information sur les parcelles drainées en France majoritairement dans les territoires : DDT, CD, CA, EPAGE...** → Souvent non disponible numériquement (archives papiers)



BD Drainage Existante sur le Bassin Seine-Normandie en particulier sur les départements de l'Eure et de Seine Maritime (BRGM – AREAS)

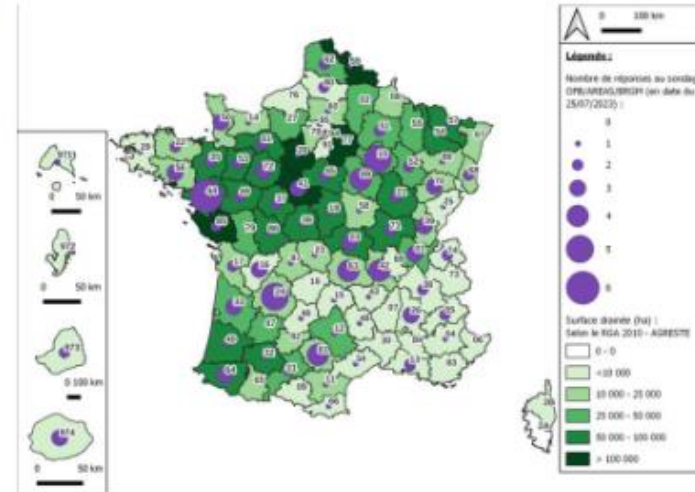
# BD Drainage – 2023

- **Enquête** afin d'identifier les acteurs qui détiennent de la donnée sur le drainage agricole :

- Phase 1 : des structures administratives au niveau du département (DDT, conseil départementaux, Chambres d'agricultures)
- Phase 2 : d'autres structures ( OFB, Régions, porteur de SAGE, ...) en cours d'analyse

- Septembre 2023 mise en ligne du **site web**

<https://bddrainage.eaufrance.fr>



- 20 Novembre - **1<sup>er</sup> groupe @SANDRE** :

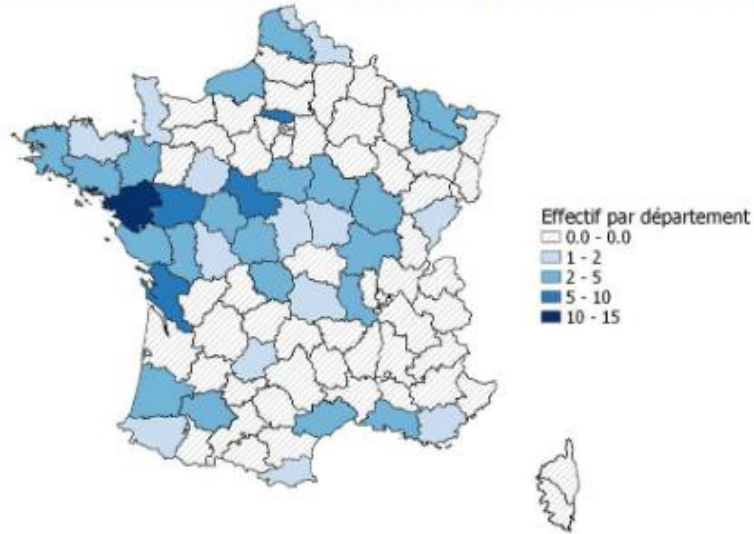
Brgm / ofb / MTECT / INRAE / AE LB / AE SN / AE RM/ MASA / Oieau / SAGE-Authion / DDT Indre / DDT Nièvre / Syndicat du bassin du Serein / Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg / L'ANDHAR / Chambre d'agriculture France

- 30 Novembre 2023 web conférence - **Présentation de la base de données du drainage agricole en France**

<https://youtu.be/gyHNOG1TMPE?feature=shared>

# BD Drainage – Retour sur la webconférence

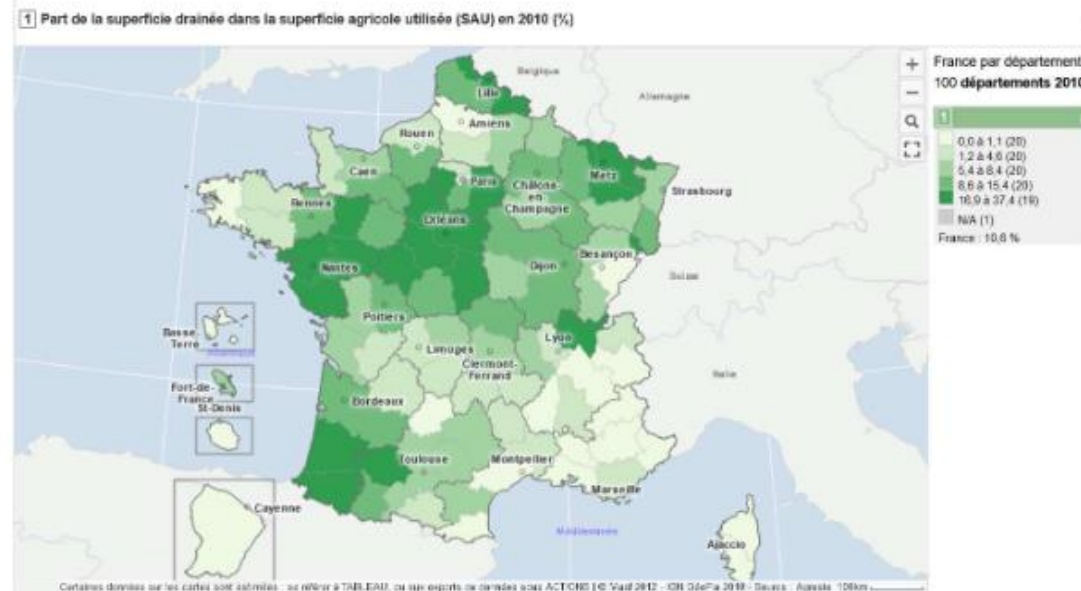
Répartition géographique des participants à la webconférence du 30/11/23



Structures	participants	%
Etat	53	24.09%
Etablissements publics de l'Etat	40	18.18%
EPST	9	4.09%
Collectivités et leurs groupements	81	36.82%
Entreprises	16	7.27%
Association	12	5.45%
autres	9	4.09%
Total	220	100.00%

## Contenu de la Webconférence :

- Contexte, enjeux et objectifs
- Présentation de la base de donnée des drainages agricoles et exemple d'application
- État des connaissances et perspectives à l'échelle nationale



# BD Drainage -2024

- Poursuite des travaux du ©SANDRE
- Teste de collecte et bancarisation de données sur 3 à 4 nouveaux territoires (en cours de définition)
- Présentation visio pour le réseau des chambres d'agricultures (18 juin 2024)
- Réflexion et 1<sup>er</sup> travaux pour développer des supports pédagogiques (ateliers, formations)
  - Intervention 1h sur la BD Drainage dans la session « arrêté ZH » Resolia de formation de mai 2024 (Macon)
  - Réflexions sur une intervention 1h sur la BD Drainage dans la session « pollutions diffuses » Resolia
  - Réflexion sur le montage d'un atelier sur la BD Drainage (Hors catalogue Resolia)

40





# **BD Drainage -2025-2026**

---

- Poursuite des travaux du ©SANDRE (Si non terminé) et adaptation de la BD drainage au besoin
- Note du MTECT sur l'organisation de la collecte et bancarisation des données drainage (Qui valide la donnée ?)
- Réalisation d'ateliers et de formations
  - Intervention 1h sur la BD drainage dans la session « arrêté ZH » Resolia
  - Intervention 1h sur la BD drainage dans la session « pollutions diffuses » Resolia
  - Organisation d'ateliers « BD drainage » en territoires pour les services de l'Etat et ses établissements publics, les collectivités et leurs groupements afin de permettre la remontée des données
- Animation d'une communauté de pratique afin de favoriser la remontée de données dans la BD drainage



©M. Franquin

# DEJEUNER

12h30 – 14h

42

# Déroulé de l'après-midi

---

- Présentation détaillée des actions pilotées par le groupe
  - Action 17 Aquaculture et pisciculture - MTECT, DGAMPA
  - Action 18 Forêt - MTECT
  - Action 19 Chasse - OFB
  - Action 20 – Loisirs et tourisme – Ramsar France, ONF
  - Action 21 – Label bas carbone – MTECT, Fédération des CEN
  
- Proposition de feuille de route et calendrier



©Thierry Houyel

# Présentation détaillée des actions pilotées par le groupe

Pilotes d'action

44

# ACTION 17

Favoriser les pratiques aquacoles et piscicoles respectueuses des milieux humides

*Claire-Cécile GARNIER – Cheffe du bureau ressource en eau, milieux aquatiques et pêche en eau douce*

[chambres-agriculture.fr](http://chambres-agriculture.fr)



## Favoriser les pratiques aquacoles et piscicoles respectueuses des milieux humides

---

Dans le cadre du plan aquaculture d'avenir, l'activité de pisciculture sera développée dans le respect des milieux aquatiques et humides. Des travaux seront menés pour améliorer le développement de la filière d'élevage extensif d'étangs en valorisant les bénéfices de cette activité pour le maintien et l'entretien des milieux humides lorsque l'exploitation est adaptée et respectueuse des milieux aquatiques. L'objectif est de revaloriser des territoires qui sont parfois en déprise, grâce à des productions locales de haute qualité, et en proposant des solutions pour une gestion optimale des niveaux de circulation d'eau et des ouvrages attenants.

# Un constat

Une apparente contradiction entre :

- Les **étangs « nécessaires aux zones humides »**, à maintenir en eau, à gérer : objectif biodiversité, hydraulique, etc.
- Et les **étangs sur cours d'eau**, représentant des pressions sur l'état des cours d'eau et leur bon fonctionnement : obstacles à la continuité écologique, réchauffement des eaux, eutrophisation, évaporation...

Contradiction ? Apparente contradiction ? Incohérence des politiques publiques ? Si les étangs sont des éléments de zones humides, les supprimer c'est détruire de la zone humide ?

Cours d'eau vs. Zones humides ?  Qui doit gagner ?



## Autre constat : non, pas d'incohérence ou de contradiction

---

Les deux cas existent et les deux cas se justifient.

- Milieux humides : c'est vrai
- Pressions cours d'eau : c'est vrai aussi

Ce qui manque : c'est **l'explication** : scientifique, historique, géographique, géologique.

Il faut simplement « éclaircir » la frontière, trouver l'explication

Aider à **trouver les conditions qui en font des bénéfiques ou des pressions**

L'action 17 doit nous aider à **cadrer et concilier nos politiques publiques** avec la plus grande adhésion des acteurs.





# Une action 17 à lancer, centrée sur les étangs piscicoles en raison de leur lien avec des grands territoires humides

Objectif : Préciser les **conditions hydrogéographiques, de gestion et d'exploitation** qui font de ces étangs des « alliés » des milieux humides, mieux, des éléments « indispensables » au bon fonctionnement de zones humides. De quels milieux humides ?

Exemple : grands territoires d'étangs : Brenne, Sologne, Dombes, champagne humide, étangs Lorraine, etc. au point de le labelliser « site Ramsar »

Et a contrario, faire ressortir **les conditions d'implantation et de gestion** qui en font des **obstacles à la continuité écologique, des sources de réchauffement de l'eau, d'eutrophisation** des cours d'eau, des « pressions » sur l'état des cours d'eau qu'il serait pertinent de ne pas garder « inutilement » ou a minima de mieux gérer et aménager si l'on souhaite atteindre le bon état.

Gouvernance de cette action à mettre en place, précision de l'objectif et des moyens pour y arriver, participation des acteurs pour une adhésion aux résultats, et même déjà en premier lieu : aux objectifs.

# ACTION 18

Favoriser les pratiques forestières et sylvicoles respectueuses des milieux humides

*Ghislaine FERRERE – Responsable milieux humides – Convention de Ramsar au MTECT/DEB*

*Blandine MEUNIER – Chargée de mission écosystèmes forestiers au MTECT/DEB*

[chambres-agriculture.fr](https://chambres-agriculture.fr)



# Pour mémoire : SNB et Forêts

---

## Axe 1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité

Mesure 1 : Renforcer la stratégie aires protégées pour atteindre les 10% de surface en protection forte et bien gérer les 30% d'aires

## Axe 2. Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible

Mesure 22 : Renforcer la résilience des écosystèmes forestiers, préserver la biodiversité et les services rendus par les forêts

*Action 1 : Assurer un soutien de long terme au renouvellement forestier diversifié et résilient*

*Action 2 : Développer les Paiements pour Services Ecosystémiques (PSE) forestiers*

*Action 3 : Publier un plan national d'actions « Vieux bois et forêts subnaturelles »*

*Action 4 : Encourager l'utilisation de l'Indice de biodiversité potentielle (IBP)*

Mesure 26 : Protéger et restaurer nos sols

*Action 4 : Mettre en place un plan interministériel pour la protection des sols forestiers*

# ➤ Préserver / restaurer les ZH forestières, les têtes de bassin versant, les ripisylves

---

## Enjeux et problématiques

- Enjeux biodiversité, eau, sols, CC
- Pratiques de drainage
- Travaux forestiers (ZH et cours d'eau)
- Coupes forestières
- Préservation des MH dans les opérations de (re)boisement
- Pratiques de populiculture
- Modalités de gestion

**En articulation avec** : Assises de la Forêt et du Bois, SNB 2030, PNACC, RRN, ...

# ➤ Préserver / restaurer les ZH forestières, les têtes de bassin versant, les ripisylves

---

## Cadre d'actions – par exemple :

- Volet « ZH et ripisylves » dans la MIG Biodiversité ONF
- Recueil de bonnes pratiques
- Préconisations de modalités de gestion, de travaux
- Sensibilisation / Formations des acteurs forestiers
- Accompagnement de la mise en œuvre des SRGS sur ces enjeux
- Développement d'AP sur ces milieux forestiers
- Projets de recherche
- Développement de PSE forestiers
- Etc.

# ➤ Préserver / restaurer les ZH forestières, les têtes de bassin versant, les ripisylves

---

## Porteurs / Acteurs :

- ONF
- CNPF
- MASA / MTECT / OFB / ADEME
- Sensibilisation / Formations des acteurs forestiers
- FranSylva ; communes forestières
- Travaux = FNEDT ; FCBA?
- FPNRF ? FCEN ?
- Etc.

# ACTION 19

Renforcer les actions de la Fédération nationale des chasseurs et son réseau territorial en développant des actions d'entretien et de restauration conduites notamment grâce à l'éco-contribution

*Pierre CAESSTEKER – Chargé de mission milieux humide à l'Office Français de la Biodiversité*

[chambres-agriculture.fr](http://chambres-agriculture.fr)





# Eco-contribution & Territoires de faune sauvage

## OFB-FNC-FFS

### CONTEXTE :

#### Eco- contribution

En juillet 2019, la loi portant sur la création de l'OFB modifie les articles L.421-5 du Code de l'environnement pour les FDC et L.421-14 pour la FNC. Elle prévoit la mise en place du dispositif de l'éco-contribution, un programme de soutien à la mise en place d'actions en faveur de la protection et la reconquête de la biodiversité par les Fédérations des chasseurs.



#### Territoires de faune sauvage

Créé en 2005 par European Landowners' Organization (ELO), fédération européenne des propriétaires fonciers et des entrepreneurs ruraux, le label européen Wildlife Estates – Territoires de faune sauvage a été conçu suivant les principaux objectifs de la législation européenne dans le domaine de l'environnement.

Il est aujourd'hui présent dans 19 Etats membres, plus de 500 territoires représentant 2M ha sont labellisés.





# Eco-contribution, c'est quoi ?

Ce dispositif prévoit que chaque chasseur, lors de la validation de son permis de chasser, contribue au financement d'actions concrètes en faveur de la biodiversité : aménagements agroécologiques (haies, bords de champ...), restauration d'habitats, gestion et préservation de zones humides, suivis d'espèces et développement des connaissances, actions de sensibilisation du grand public...

Ainsi, **pour chaque permis validé, la Fédération Nationale des chasseurs alimente ce fonds dédié de 5€, et l'OFB s'engage à y verser 10€**. Chaque année, c'est un total de près de 15 millions d'euros par an qui est consacré à la biodiversité à travers ce dispositif.

## Principe de l'écocontribution

La mise en œuvre du dispositif est encadrée par une convention cadre signée entre l'OFB et la FNC jusqu'en 2026. Elle définit notamment le type d'opérations et de projets éligibles au titre de l'écocontribution.

## Les principaux thèmes de travail



Depuis le lancement du dispositif en 2019, l'écocontribution a permis de soutenir financièrement près de 400 projets différents, soit un total de 58,5 millions d'euros (OFB.FNC).



# ZOOM sur les projets en faveur des milieux humides

En quatre saisons (2019 à 2022), 120 projets abordent le sujet des milieux humides, dont **99 projets spécifiquement réalisés sur les milieux humides, ce qui représente 12,22 millions d'euros d'investissement dont 6,64 millions d'euros** issus de l'éco-contribution.

La plupart des projets sont réalisés sur des **réseaux de mares, des étangs continentaux et des marais littoraux**. Ils concernent notamment l'élaboration de plan de gestion et la réalisation d'action de restauration et/ou d'entretien des habitats (52) et dans une moindre mesure, sur les espèces de milieux humides (11).

**Si une majorité des projets prévoient la mise en place de suivis, un effort reste à faire pour suivre les différents compartiments des milieux humides (habitats, espèces, eau) avec des protocoles reconnus à l'échelle nationale (©SANDRE, ©Campanule), dont les données doivent être versées dans les bases de données des systèmes d'informations nationaux (eau, biodiversité et milieu marin).**

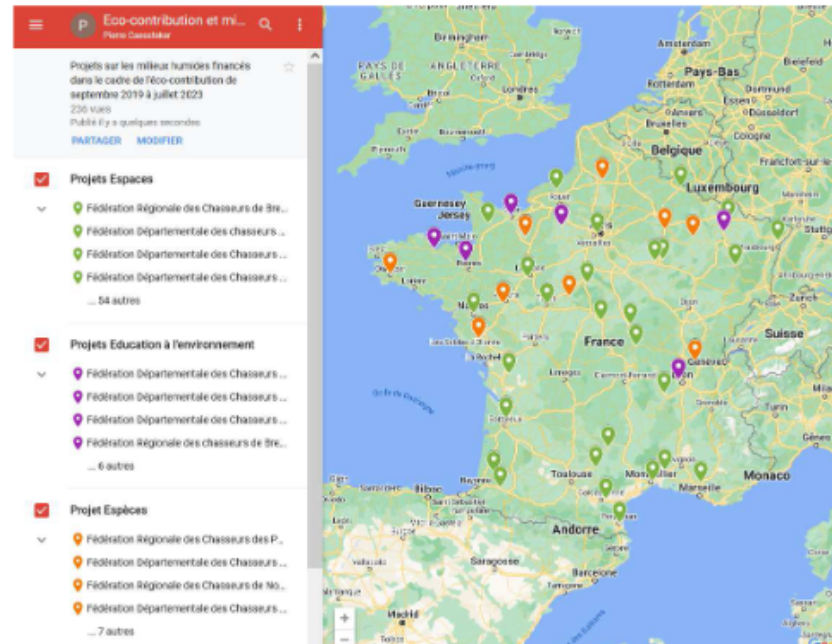
Les milieux humides sont également utilisés comme **support grandeur nature d'actions d'éducation à l'environnement** (dans 25 projets).

**La lutte contre les espèces exotiques envahissantes est actuellement peu présente dans les projets**, même si l'on peut noter un regain d'intérêt pour cette problématique dans les derniers projets financés.

En termes de répartition géographique, un projet est d'envergure nationale, **18 sont portés à l'échelle régionale et 80 à l'échelle départementale**.

**Les DROM et la Corse ne font pas l'objet de projets d'éco-contribution sur les milieux humides, et nous pouvons noter qu'en Nouvelle Aquitaine, les projets sur les milieux humides sont majoritaires littoraux.**

**Les fédérations ayant une majeure partie de leurs territoires dans des massifs montagneux (massif central, Jura, Alpes et Pyrénées) ne font pas appel au financement de l'éco-contribution pour des projets en milieux humides.**



# Territoires de faune sauvage, c'est quoi ?

Le label Territoires de faune sauvage assume la place de l'homme dans la nature, et fait la démonstration que la bonne gestion d'un terrain par son propriétaire peut amener à un niveau de conservation de la biodiversité très satisfaisant.

Il illustre le concept de conservation par l'utilisation durable des ressources naturelles, en mettant en lumière les territoires qui allient activités socio-économiques et conservation de la biodiversité, deux piliers d'une ruralité vivante et attractive.

Il consacre la capacité à « faire ensemble », à partager l'espace entre différentes activités, sans les cloisonner, tout en favorisant la biodiversité.

Démarche de progrès, il encourage et valorise les principes de gestion qui tendent à restaurer et pérenniser les équilibres entre activités, milieux et espèces, proposent habitats et quiétude et assurent une libre circulation de la vie sauvage grâce aux continuités écologiques.

## Pour qui ?

Les propriétaires privés à titre individuel et collectif (associations ou collectifs de propriétaires, groupements forestiers...), personnes physiques ou morales.

Les propriétaires publics (domaine privé des collectivités territoriales) partenaires d'acteurs privés dans la gestion de leur territoire.

## Pour quels bénéfices ?

- Obtenir une reconnaissance pour la qualité de sa gestion et devenir un interlocuteur reconnu des pouvoirs publics locaux, nationaux, européens
- Intégrer un réseau européen de gestionnaires engagés
- Partager de bonnes pratiques entre pairs pour monter en compétences sur la gestion durable de son territoire
- Une communication et une visibilité renforcée par les partenaires
- Un accès facilité à des projets

## Comment ?

Pré-diagnostic (15 min)

Adhésion à la charte

Dossier de candidature

Evaluation de la candidature (visite terrain, comité de sélection, validation européenne)



Un label  
pour 5 ans



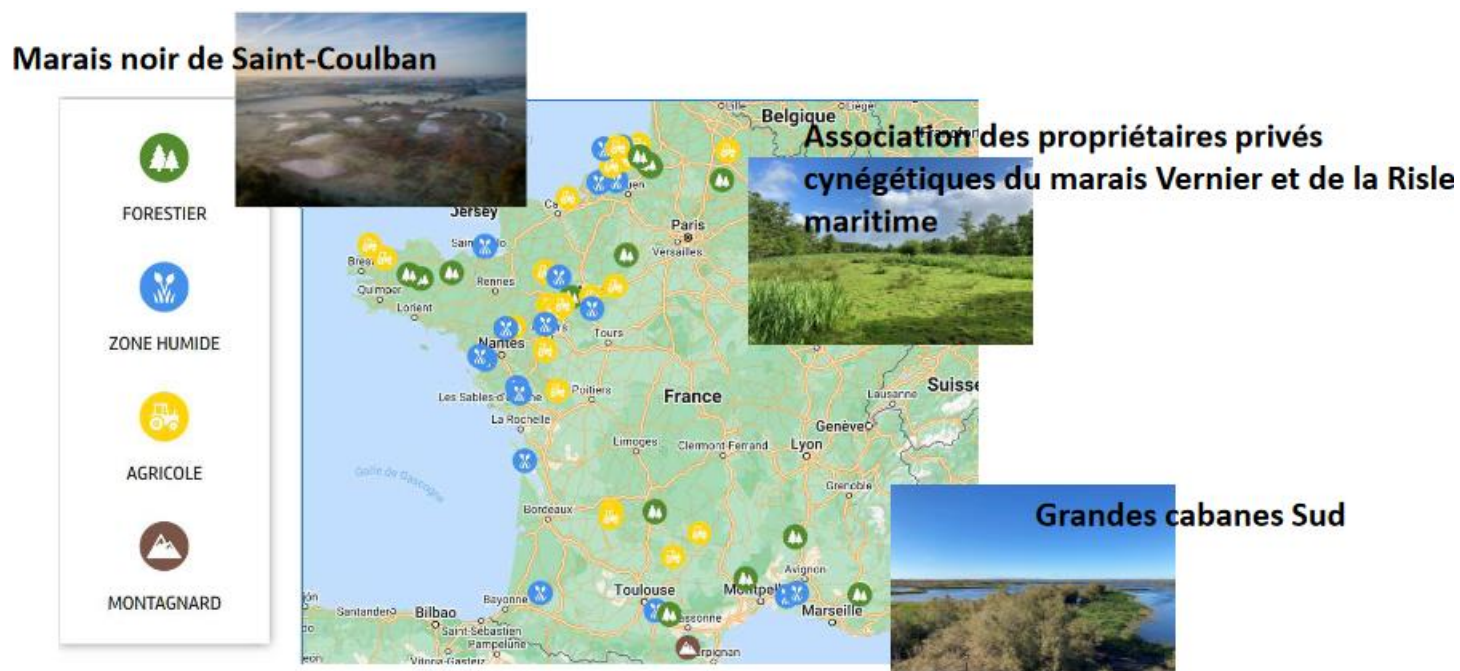
# ➤ ZOOM sur les sites labellisés en milieux humides

Plusieurs territoires de la région **Auvergne-Rhône-Alpes**, encore dépourvue, **rejoindront bientôt le réseau**, ainsi que des propriétés de **Pays de la Loire** et **Centre Val de Loire** où la progression se poursuit. La signature de la charte du label est la 1<sup>ère</sup> étape pour candidater au label. Dès lors les propriétaires ont 2 ans pour transmettre leur dossier de candidature pour qu'il soit évalué par le Comité de pilotage national.

2021 : 9 (32) sites humides soit 1806 ha

2022 : 11 (35) sites humides soit 3731 ha

2023 : 19 (60) sites en milieux humides soit 6387 ha sont labellisés « territoires de faune sauvage ».





# Réalisation et travaux en cours ou à venir 2023-2024-2025-2026

---

- Réalisation de **sessions de formation** (2022-2023) : zones humides & chasse avec la TDV et la FFS
- Réalisation en 2023 d'un **atelier** chasse/zones humides/éco-contribution pour la FCEN (note de positionnement en appui technique)
- Réflexion sur la mise en place **d'une webconférence sur les « ZH et marais »** avec la FNC-FFS
  
- Poursuite de **l'amélioration des contenus techniques** des projets déposés pour l'éco-contribution
- **Evaluation des bilans de l'éco-contribution** des premiers projets lancés en 2019
  
- **Participation à l'écriture de la fiche « démarche collective »** de l'éco-contribution
  - Sur les IAE (mares entre autres)
  - Sur les ZH et marais
  
- Poursuite de **l'animation et la labellisation des « territoires de faune sauvage »** (ex: atelier ORE le 26 avril)

61



# ACTION 20

Favoriser les pratiques sportives et de tourisme respectueuses des milieux humides

*Ghislaine FERRERE – Responsable milieux humides – Convention de Ramsar au MTECT/DEB*

[chambres-agriculture.fr](http://chambres-agriculture.fr)



# ▶ Pour mémoire SNB/Tourisme et sport

## Axe 1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité

Mesure 18 : Accompagner les secteurs du tourisme, de la culture et du sport pour réduire leurs impacts sur la biodiversité

*Action 1 : Encourager les opérateurs de sport et tourisme en plein air à promouvoir des pratiques respectueuses de la nature, à porter une lecture commune du paysage, du patrimoine culturel et du patrimoine naturel, et à jouer un rôle de médiation avec les pratiquants et usagers (pilote OFB, avec MSJOP)*

*Action 2 : Encourager les fédérations de sports de nature à s'engager dans des pratiques respectueuses de la nature et à les promouvoir (co-pilotes MSJOP et OFB)*

*Action 3 : Limiter la surfréquentation des espaces remarquables (MTECT)*

*Action 4 : Accompagner dans les territoires des parcs nationaux des pratiques sportives de plein air et de tourisme vertueuses et compatibles avec les objectifs de protection des patrimoines des PN*

*Action 5 : Assurer et valoriser l'héritage positif des JO et Paralympiques 2024 pour la biodiversité*

*Action 6 : Accompagner les professionnels pour réduire l'impact du tourisme sur la biodiversité (pilote MTECT)*



# Favoriser les pratiques sportives et de tourisme respectueuses des MH

---

## Objectifs potentiels :

- Etudier et mettre en valeur le potentiel touristique des « Terres d'eau »
- Enquêter sur les attentes et perceptions des usagers, locaux, touristes...
- Construire et animer un réseau national des centres d'accueil pour les MH dans et hors sites Ramsar (Ramsar France)
- Mettre des outils à disposition : préconisations, bonnes pratiques, labels, ...
- Sensibiliser les acteurs du tourisme et du sport (fédérations, pratiquants)

64

## En articulation avec la mesure 18 de la SNB

**Porteurs / acteurs :** Ramsar France, ONF, PR ZH?, réseaux gestionnaires MH, Atout France, Fédération sports de nature, Fédération des OT, ... + appui sur SNB (MTECT, OFB, MSJOP)



# ACTION 21

Développer des méthodes du label-carbone valorisant des projets sur des milieux humides

*Maguelonne JOUBIN – Adjointe en charge des missions label bas-carbone au MTECT/DGEC*

*Grégory BERNARD – Chargé de mission tourbière et carbone à la Fédération des CEN*

[chambres-agriculture.fr](http://chambres-agriculture.fr)



## Label Bas-Carbone

### Certifier la qualité et l'impact de projets :

- gains GES (réduction ou séquestration de CO<sub>2</sub>) directs et indirects, en tCO<sub>2</sub>eq
- impacts environnementaux (positifs ou au moins neutres)

### Déclencher de nouvelles actions pour réduire les émissions et séquestrer du carbone :

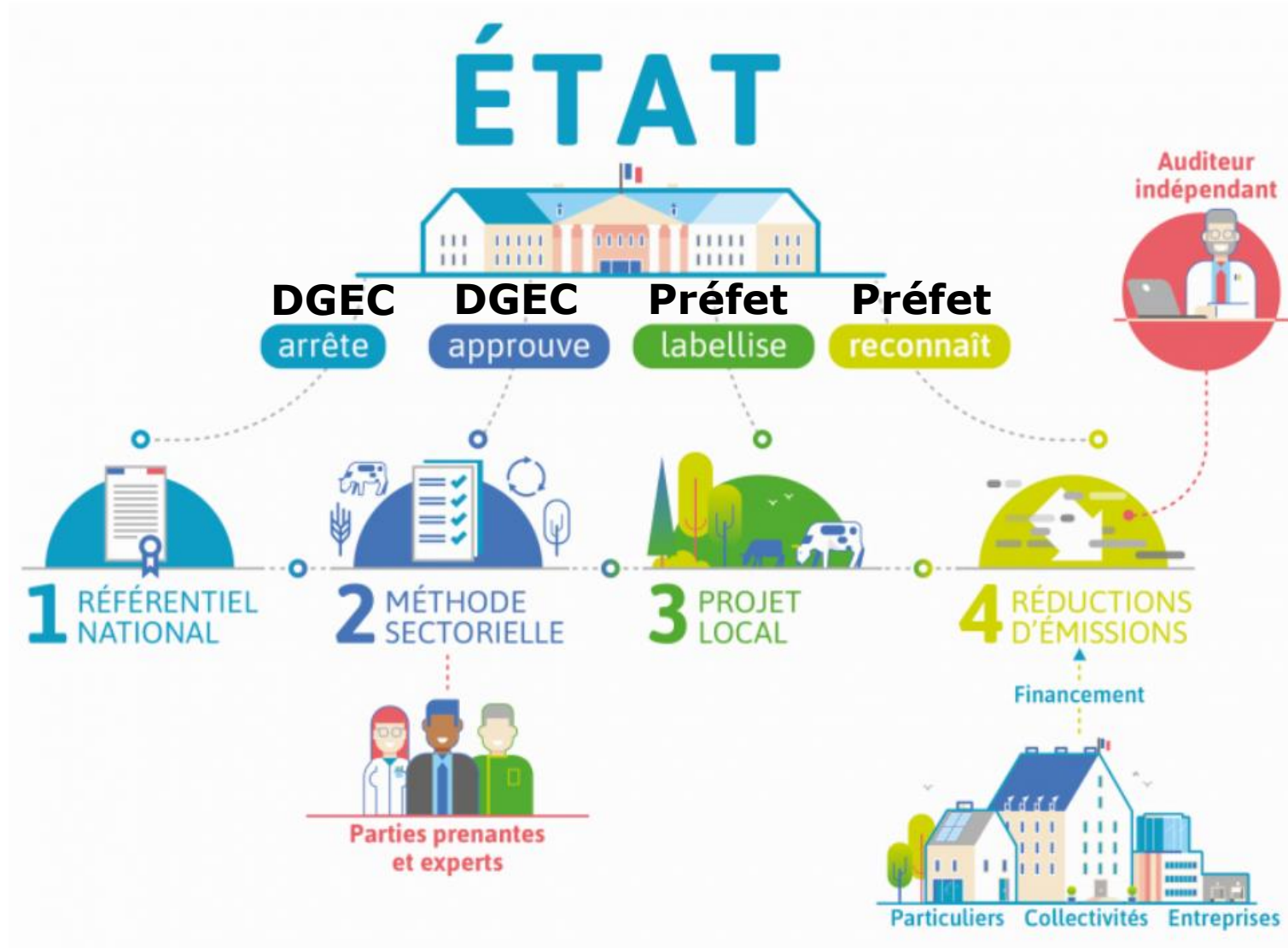
- favoriser l'émergence dans des secteurs d'activités variés, de projets qui vont au-delà de la réglementation et des pratiques usuelles (projets additionnels qui n'auraient pas eu lieu en l'absence de label)

### Aider à flécher des financements vers ces projets :

- intérêt croissant pour des projets de décarbonation locaux (à impact climat et environnement)
- financeurs : collectivités, citoyens, entreprises (volontaire ou obligatoire)



# Le fonctionnement du label



## ➤ **Action 21 – Développer des méthodes du Label Bas-Carbone valorisation des projets sur des zones humides**

Depuis 2022, conformément à l'action 2 du Plan National, 2 méthodes du Label Bas-Carbone ont été approuvées pour valoriser des projets dans des zones humides :

- **Herbiers de Posidonie**
- **Mangroves**

De nombreuses autres méthodes sont en cours de rédaction, dont notamment une sur les tourbières, 6 pour le secteur forestier, 5 pour le secteur agricole, 1 pour les transports, et 1 sur le numérique

## **Action 21 – Développer des méthodes du Label Bas-Carbone valorisation des projets sur des zones humides**

- Rédigée par EcoAct, avec le soutien de Schneider Electric et Digital Realty, et le concours du PN des Calanques, de l'université de Corse et du Mediterranean Institute of Oceanography
- Approuvée en avril 2023
- Projet de 10 ans qui valorise les réductions d'émissions permises par la réduction de la dégradation des herbiers due aux ancrages et aux mouillages forains grâce à la mise en place de zones d'interdiction de mouillage ou de Zones de Mouillage et d'Equipements Légers, à leur surveillance, entretien et bonne gestion
- Les réductions d'émissions sont calculées par rapport à un scénario de référence dans lequel les pratiques observées sur la zone de projet avant sa mise en place sont continuées, entraînant une dégradation des herbiers marins par l'ancrage et donc un relargage du carbone stocké dans la matie
- Mise en œuvre possible par toute personne, de droit privé ou de droit public, habilitée à intervenir sur le domaine maritime et à mettre en œuvre des zones de mouillage

# ➤ Méthode Herbiers de Posidonie

- Rédigée par EcoAct, avec le soutien de Schneider Electric et Digital Realty, et le concours du PN des Calanques, de l'université de Corse et du Mediterranean Institute of Oceanography
- Approuvée en avril 2023
- Projet de 10 ans qui valorise les réductions d'émissions permises par la réduction de la dégradation des herbiers due aux ancrages et aux mouillages forains grâce à la mise en place de zones d'interdiction de mouillage ou de Zones de Mouillage et d'Equipements Légers, à leur surveillance, entretien et bonne gestion
- Les réductions d'émissions sont calculées par rapport à un scénario de référence dans lequel les pratiques observées sur la zone de projet avant sa mise en place sont continuées, entraînant une dégradation des herbiers marins par l'ancrage et donc un relargage du carbone stocké dans la matte
- Mise en œuvre possible par toute personne, de droit privé ou de droit public, habilitée à intervenir sur le domaine maritime et à mettre en œuvre des zones de mouillage

# **Méthode Mangroves**

- Rédigée par EcoAct
- Approuvée en novembre 2023
- Projet de 10 ans qui valorise la mise en œuvre d'actions de restauration de mangroves ou de forêts marécageuses dégradées (avec un taux de ouverte inférieur à 60%) afin d'assurer un meilleur stockage de carbone. Cela peut couvrir l'amélioration des conditions hydrologiques (ex: suppression des barrières au mouvement des marées), une gestion améliorée des espèces végétales (ex: lutte contre le défrichement illégal et la dégradation du milieu par prélèvement)
- Les réductions d'émissions sont calculées par rapport au stock de carbone actuel dans la biomasse aérienne et racinaire vivante ainsi que dans le sol.
- Mise en œuvre possible par toute personne, de droit privé ou de droit public, détenant un accord contractuel d'au moins 10 ans avec le ou les propriétaires des terres concernées par le projet

# Ressources utiles

---

- Site internet du Label Bas-Carbone : <https://label-bas-carbone.ecologie.gouv.fr/>
- Webinaire de la méthodes Herbiers : <https://www.i4ce.org/evenements/save-the-date-nouvelles-methodes-label-bas-carbone-climat/>
- Webinaire de la méthode Mangroves : <https://www.i4ce.org/evenements/presentation-nouvelles-methodes-label-bas-carbone-climat/>



**Plan National d'Actions Milieux Humides 2022-2026**  
**Groupe thématique Agriculture, Forêts, Loisirs**  
**3 avril 2024**

**Label bas Carbone**  
**Restauration hydraulique des tourbières dégradées**

**Grégory BERNARD - Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels**

# Label bas carbone restauration hydraulique des tourbières dégradées

## La méthode et ses objectifs

- Outil de quantification des réductions d'émissions des projets de restauration de tourbières;
- Cadre d'évaluation des co-bénéfices de la restauration;

## S'inscrit dans

- Stratégie Nationale bas carbone ;
- Plan National Milieux Humides (Action 21);
- Article 227 de la loi Climat et Résilience qui « encourage le déploiement de méthodes et de projets pouvant donner lieu à l'attribution de crédits carbone au titre du label « Bas-Carbone » en faveur des aires protégées et des acteurs concourant à leur gestion »

# Label bas carbone restauration hydraulique des tourbières dégradées

## Gouvernance

- Coordination et rédaction de la méthode : FCEN
- Comité scientifique et technique : Service National d'Observation des tourbières / Gestionnaires (CEN/PNR/RNF) / BE
- Comité de Pilotage : DGEC, DEB, OFB, MNHN, ADEME, I4CE, Universités Besançon / Rennes, CNRS/MESR, PNR Cotentin / Brière, CENs, WWF

76

## Financement

- 100% DEB : Méthode LBC + évaluation nationale des stocks de carbone des tourbières



# Label bas carbone restauration hydraulique des tourbières dégradées

## L'objet de la méthode : les tourbières dégradées

Tourbières dont l'histosol est en cours de minéralisation, mais dont la remise en eau peut limiter, voire stopper ce processus de dégradation.

En fonction de l'intensité de la perturbation, des émissions allant de 5t à 20t ou 30t eCO<sub>2</sub>/ha/an



## Leviers visés

Restauration **hydraulique** des tourbières : **variabilité** et **profondeur de nappe** sont les principaux facteurs agissant sur les flux de GES en tourbières.

Travaux de génie écologique / actions permettant une **réhausse pérenne du niveau de nappe**



# Label bas carbone restauration hydraulique des tourbières dégradées

**Durée des projets** = 30 ans

## Bénéfices attendus

- Limiter, voire stopper les émissions de CO2 issues de la minéralisation des histosols (mais augmentation CH4)
- Co-bénéfices en faveur de la Biodiversité / Qualité de l'eau / Gestion quantitative
- Protection à plus long terme des stocks de carbone

## Critères d'éligibilité

- Diagnostic fonctionnel / Etude travaux -> potentiel de restauration
- Epaisseur minimale de tourbe (définie dans scénario de référence)
- Engagement des propriétaires des parcelles concernées par la réhausse de nappe (Conventions / Baux / ORE / acquisition)

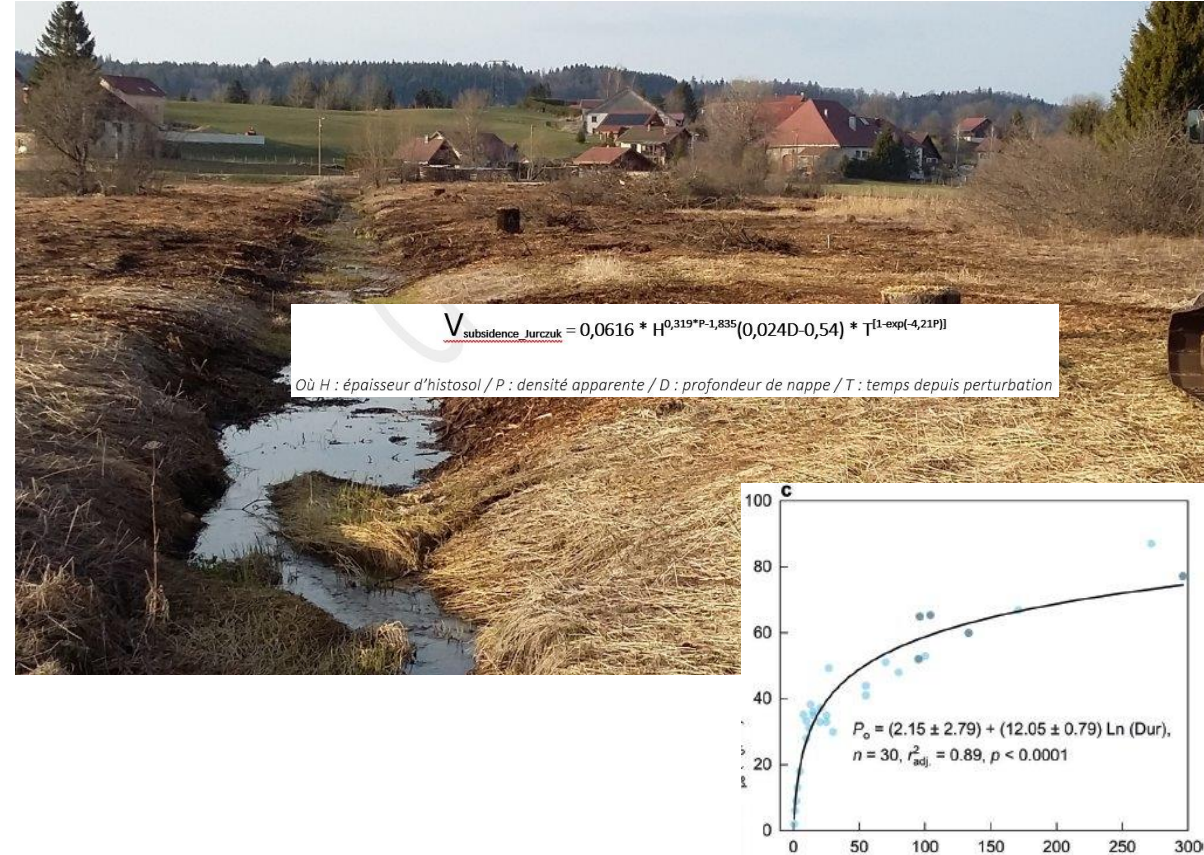
# Label bas carbone restauration hydraulique des tourbières dégradées

## Calcul des Réductions d'Emissions \*

Scénario de référence spécifique basé sur la vitesse de subsidence et le pourcentage de minéralisation.

L'estimation se fait à partir de paramètres simples, mesurables sur le terrain dans le cadre de chaque projet (épaisseur de tourbe, densité apparente, profondeur de nappe, temps depuis perturbation)

Emissions du scénario de référence sont calculées à partir du stock de carbone qui aurait été minéralisé en l'absence de projet



\* Sous réserve de validation par la DGEC



# Label bas carbone restauration hydraulique des tourbières dégradées

## Calcul des Réductions d'Emissions \*

Scénario de projet – Suivi par évolution du stock

Principe simple : mesurer le stock de carbone (par des méthodes directes ou indirectes) et suivre son évolution dans le temps

- Solution pragmatique et peu coûteuse (/piézométrie)
- Permet une vérification ex-post des RE
- Intègre la qualité des leviers mobilisés
- Intègre les effets des changements climatiques locaux, à 30 ans



80

\* Sous réserve de validation par la DGEC

# Label bas carbone restauration hydraulique des tourbières dégradées

Réductions d'Emissions vérifiées =

Emissions potentielles du scénario de référence – Emissions mesurées du scénario de projet





# Label bas carbone restauration hydraulique des tourbières dégradées

## Périmètre de la méthode et perspectives

Tourbières à gestion artificielle/réglée des niveaux d'eau ne sont pas incluses dans cette V1

## Projet de V2 à l'étude

- Avec le PNR de Brière / Eifer (volet pratiques agricoles) / SNO Tourbières (Volet GES mesures de flux) / 1er Semestre 2024
- Présentation des premiers travaux / Grandes lignes de la V2 mi 2024
- 2ème Semestre 2024 : Elaboration projet / Acteurs / Gouvernance / Plan de financement
- Convergences avec projets Interreg en cours de réalisation (BUFFER +) ou en préparation (Peat Pirates – dépôt prévu mi-2024)

# Label bas carbone restauration hydraulique des tourbières dégradées

---

## Suite du projet V1

- Réunion DEB/DGEC/FCEN validation modifications scénario de référence
- Organisation Second comité de pilotage
- Finalisation méthode



©Thierry Houyel

# Proposition de feuille de route et calendrier

Silène LEVOIR LEVILLAIN – Chambres d'agriculture France

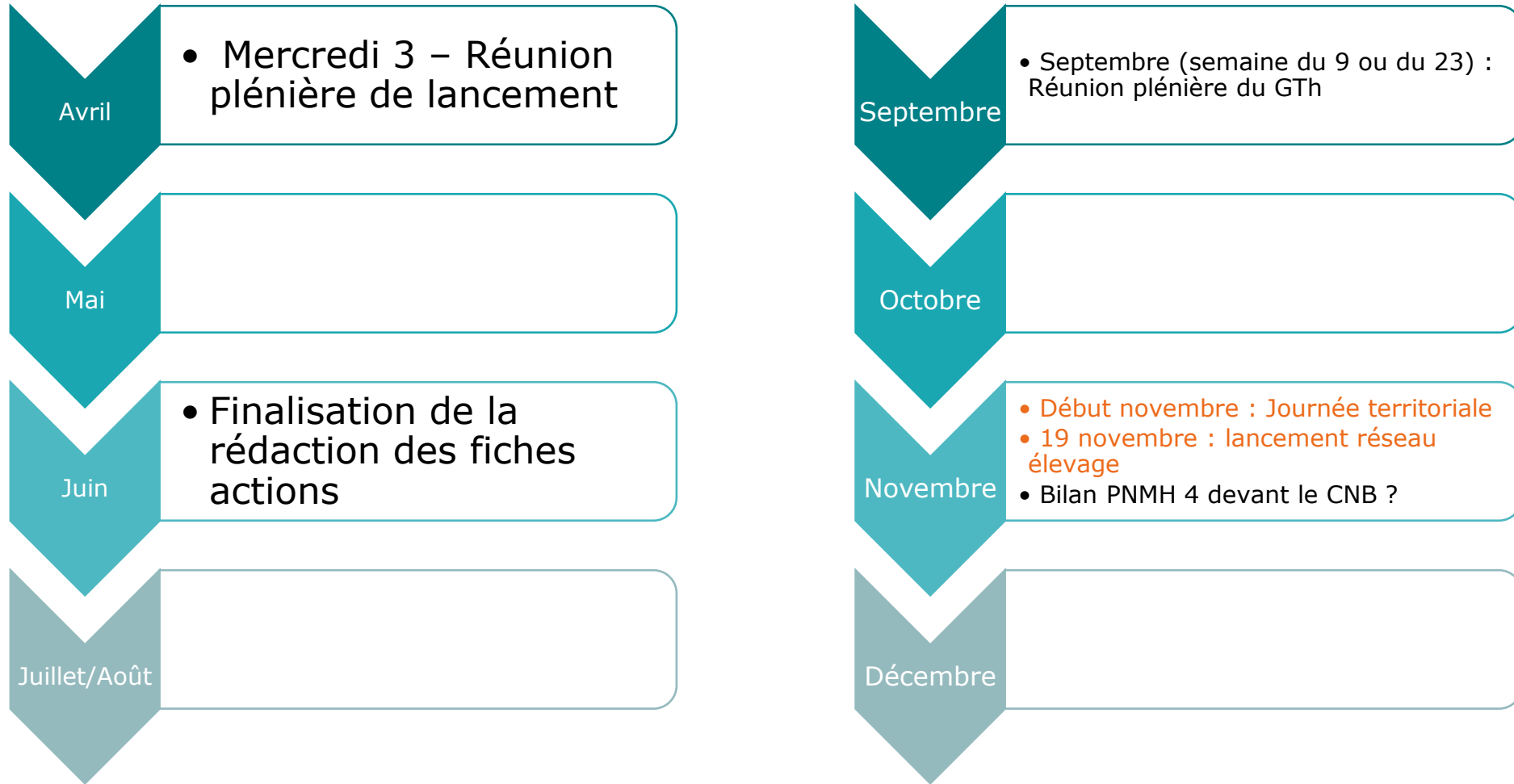
84

# Organisation de l'animation

---

- 1 à 2 réunions plénières par an du groupe thématique avec format présentiel/distanciel – Co-présidence avec le Forum des marais Atlantiques
- Ordre du jour adapté en fonction de l'avancée des différentes actions
- Suivi régulier de l'avancée des actions par l'animatrice du GTh en lien avec le MTECT

# Calendrier animation année 2024



*Un sondage vous sera communiqué dans les prochains jours afin d'identifier les dates précises*

# Partage des données

---

Acceptez-vous que vos contacts soient diffusés sur le site  
[zones-humides.org](http://zones-humides.org) ?

87



# Merci à toutes et à tous !

[chambres-agriculture.fr](http://chambres-agriculture.fr)

